

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : UN AN
 MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ : 20,00 F
 Annexe de la « Propriété Industrielle » seule : 8,00 F
 ÉTRANGER : 27,00 F
 Changement d'adresse : 0,50 F
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque année

INSERTIONS LÉGALES : 1,50 F la ligne

DIRECTION — RÉDACTION

HOTEL DU GOUVERNEMENT

ADMINISTRATION

CENTRE ADMINISTRATIF

(Bibliothèque Communale)

Rue de la Poste - MONACO

Compte Courant Postal : 3019-47 Marseille ; Tél. : 30-13-95

SOMMAIRE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 64-046 du 18 février 1964 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Rust Craft International S.A. » (p. 155).

Arrêté Ministériel n° 64-047 du 18 février 1964 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Compagnie Monégasque d'Organisation et d'Applications Mécanographiques » en abrégé « Comoram » (p. 156).

Arrêté Ministériel n° 64-048 du 25 février 1964 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Société de Financement Commercial », en abrégé « Sofico » (p. 156).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 64-6 du 20 février 1964 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Sténo-Dactylographe au Secrétariat Général de la Mairie (p. 157).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Liste des Médecins spécialistes qualifiés (Année 1964) (p. 158).

Liste des Médecins compétents qualifiés (Année 1964) (p. 158).

Tableau de l'Ordre des Médecins (Année 1964) (p. 158).

Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes (Année 1964) (p. 159).

Tableau du Collège des Pharmaciens (p. 159).

INFORMATIONS DIVERSES

Première séance de « Débats Publics » à la Société de Conférences (p. 161).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 161 à 165).

Annexe au Journal de Monaco

Publication de la Table Chronologique des Textes Législatifs et Réglementaires parus au Journal de Monaco pendant l'Année 1963 (p. 1 à 32).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 64-046 du 18 février 1964 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Rust Craft International S.A. » :

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « Rust Craft International S.A. », agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco le 9 décembre 1963 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les Sociétés Anonymes et en commandite par actions, modifiés par la Loi n° 71 du 3 janvier 1942 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 février 1964 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont approuvées les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « Rust Craft International S.A. », en date du 9 décembre 1963, portant augmentation du capital social de la somme de 100.000 francs à celle de 443.000 francs par émission de 34.300 actions nouvelles de 10 francs chacune intégralement libérées en numéraire, et ayant pour conséquence la modification de l'article 4 des Statuts.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 susvisée.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Economiques est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit février mil neuf cent soixante-quatre.

Le Ministre d'Etat,

J.E. REYMOND.

Arrêté Ministériel n° 64.047 du 18 février 1964 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Compagnie Monégasque d'Organisation et d'Applications Mécanographiques » en abrégé « Comoram ».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Compagnie Monégasque d'Organisation et d'Applications Mécanographiques » en abrégé « Comoram », présentée par M. Jacques Lenoir, Directeur de Sociétés, demeurant à Monte-Carlo, 1, avenue des Beaux Arts ;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 100.000 Francs, divisé en 100 actions de 1.000 Francs chacune, reçu par M^e Roger Félix Médecin, notaire, en date du 7 novembre 1963 ;

Vu l'article 11 de l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale ;

Vu l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'Ordonnance du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne

la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires aux comptes ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des sociétés anonymes et en commandite par actions ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 février 1964 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée « Compagnie Monégasque d'Organisation et d'Applications Mécanographiques » en abrégé « Comoram », est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de ladite société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 7 novembre 1964.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco, dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 4.

Toute modification aux statuts sus-visés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

En application des prescriptions édictées par l'article 32 de l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale concernant les établissements dangereux, insalubres et incommodes, et par l'article 4 de la Loi n° 537 du 12 mai 1951 relative à l'inspection du travail, le président du Conseil d'Administration est tenu de solliciter du Gouvernement les autorisations prévues, préalablement à l'exercice de toute activité commerciale et industrielle dans les locaux que la société se propose d'utiliser.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Economiques est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit février mil neuf cent soixante-quatre.

Le Ministre d'Etat,

J.E. REYMOND.

Arrêté Ministériel n° 64-048 du 25 février 1964 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Société de Financement Commercial », en abrégé « Sofico ».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « Société de Financement Commercial », en abrégé « Sofico », agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ladite société anonyme monégasque ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 31 décembre 1963 ;

Vu l'article 11 de l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la Police Générale ;

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les Sociétés Anonymes et en commandite par actions, modifiés par la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 4 août 1899 ;

Vu la Loi n° 594 du 15 juillet 1954 sur le commerce de la banque et des établissements financiers ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 février 1964 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont approuvées les résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « Société de Financement Commercial », en abrégé « Sofico », en date du 31 décembre 1963 portant transformation de ladite société en une société en commandite simple sous la raison sociale « A.G. Balland & Cie ».

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de ladite société en commandite simple tels qu'ils résultent du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme monégasque dite « Sofico » dont récépissé a été délivré, en date du 16 janvier 1964, en l'étude de M^e J. Ch. Rey, notaire à Monaco.

ART. 3.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifiés par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 susvisée.

ART. 4.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Economiques est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq février mil neuf cent soixante-quatre.

Le Ministre d'Etat,

J.E. REYMOND.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 64.6 du 20 février 1964 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Sténo-Dactylographe au Secrétariat Général de la Mairie.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu les articles 127, 136 et 138 de la Loi n° 30 du 3 mai 1920 sur l'organisation municipale, modifiée par les Lois n° 64 et 505 des 3 janvier 1923 et 19 juillet 1949, par l'Ordonnance-Loi n° 670 du 19 septembre 1959 et par la Loi n° 717 du 27 décembre 1961 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 421 du 28 juin 1951 constituant le Statut des Fonctionnaires et Agents de l'Ordre Municipal, modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 2.577 du 11 juillet 1961 ;

Vu l'agrément de S. E. M. le Ministre d'Etat en date du 18 février 1964 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert, à la Mairie, un concours en vue du recrutement d'une sténo-dactylographe au Secrétariat Général.

ART. 2.

Les candidates à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1) — posséder la nationalité monégasque ;
- 2) — être âgées de 21 ans au moins et de 30 ans au plus, au jour de la publication du présent Arrêté ;
- 3) — posséder des titres ou des références pouvant justifier leur admission au concours.

ART. 3.

Les dossiers des candidatures devront être déposés au Secrétariat Général de la Mairie dans les dix jours de la publication du présent Arrêté au Journal de Monaco et comporteront :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un certificat de bonne vie et mœurs de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et des références présentées.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

Dans le cas où plusieurs candidates présenteraient des titres et des références équivalentes, il sera procédé à un concours sur examen, dont la date et la nature des épreuves seront précisées ultérieurement.

ART. 5.

Le Jury d'examen sera composé comme suit :

- MM. le Maire, ou son Délégué, Président ;
 Louis Pauli, Secrétaire Général, Directeur du Personnel des Services Municipaux ;
 Denis Gastaud, Chef de Division au Ministère d'Etat ;
 René Stefanelli, Secrétaire d'Administration de la Mairie ;

Ces deux derniers, en qualité de Membres désignés par la Commission de la Fonction Publique.

Monaco, le 20 février 1964.

Le Maire,
 R. BOISSON.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Liste des Médecins spécialistes qualifiés (Année 1964).

Liste établie en conformité des dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 61-280 du 1^{er} septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

— *Cardiologie et médecine des affections vasculaires :*

MM. les Docteurs Jean-Joseph PASTOR.
Photius PINATZIS.

— *Chirurgie :*

MM. les Docteurs Edouard CARECCHIO.
Charles-Louis CHATELIN.
Maurice DONAT.
Jean DROUHARD.
Louis ORECCHIA.

— *Dermato vénéréologie :*

M. le Docteur Fiorenzo FUSINA.

— *Electro-radiologie :*

MM. les Docteurs André FISSORE.
Odette FISSORE.

— *Médecine des affections de l'appareil digestif :*

M. le Docteur Roger PASQUIER.

— *Obstétrique :*

M. le Docteur Charles BERNASCONI.

— *Ophthalmologie :*

MM. les Docteurs DUCHAMP DELAGENESTE.
Joseph GRIVA.
Félix LAVAGNA.

— *Oto-rhino-laryngologie :*

MM. les Docteurs André ALEXANDRE.
Pierre CROVETTO.

Liste des Médecins compétents qualifiés (Année 1964).

Liste établie en conformité des dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 61-280 du 1^{er} septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

— *Cardiologie et médecine des affections vasculaires :*

M. le Docteur Joseph SIMON.

— *Dermato vénéréologie :*

M. le Docteur Jean SOLAMITO.

— *Pneumo-physiologie :*

MM. les Docteurs Joseph SIMON.
Jean-Louis MARCHISIO.

Tableau de l'ordre des Médecins (Année 1964).

Nom et Prénoms	Adresse	Date d'autorisation d'exercer
1. DARY Don Jacques	2, rue Princesse Antoinette	28. 8.1919
2. MIKHAILOFF Serge	21, boulevard des Moulins	18. 5.1920
3. GIBSON Herbert	4, boulevard des Moulins	8. 7.1921
4. SIMON Joseph	17, boulevard d'Italie	25.12.1925
5. SIMON-PAPIN Emilie	17, boulevard d'Italie	24.12.1925
6. LAVAGNA Félix	6, rue Florestine	7. 5.1926
7. MERCIER Robert	14, rue de Lorraine	23. 3.1927
8. DROUHARD Jean	3, Avenue Saint-Michel	10.11.1930
9. GRASSET Jacques	20, boulevard des Moulins	11. 2.1931
10. MAURIN Eric	15, boulevard du Jardin Exotique	3.12.1931
11. GRIVA Marie-Joseph	19, boulevard des Moulins	11.2.1931
12. ALEXANDRE André	8, boulevard des Moulins	9. 4.1936
13. BERNASCONI Charles	17, boulevard de Belgique	10. 8.1937
14. CARTIER-GRASSET Jean	2, boulevard d'Italie	3. 9.1937
15. IMPERTI Adolphe	45, rue Grimaldi	9. 5.1939
16. CARECCHIO Edouard	24, boulevard des Moulins	5. 4.1940
17. COUPAYE Emile	2, avenue de la Costa	30. 6.1943
GILLET Paul	5, avenue Saint-Michel	28.10.1944
19. ORECCHIA Louis	41, boulevard des Moulins	28.10.1944

20. FUSINA Fiorenzo	40, boulevard des Moulins	30. 7.1947
21. LAMURAGLIA Pierre	9, avenue de Grande-Bretagne	21.11.1947
22. GIRIBALDI-LAURENTI Angelo	18, boulevard des Moulins	5. 1.1948
23. SOLAMITO Jean	26, boulevard des Moulins	13. 5.1948
24.		
25. ROBERTS David	le Westmacott, rue Bellevue	7. 7.1950
26. PASQUIER Roger	15, boulevard Princesse Charlotte	29. 9.1950
27. FOGLIA Joseph	32, rue Grimaldi	11. 7.1952
28.		
29. FISSORE André	14, boulevard des Moulins	6. 9.1954
30. MEDECIN Georges	16, rue des Agaves	31. 3.1955
31. BUS Jean-Pierre	1, rue Princesse Antoinette	1. 3.1956
32. MARCHISIO Jean-Louis	41, boulevard des Moulins	19. 6.1956
33. LAMBERT de CREMEUR Jacques	St-James, avenue Princesse Alice	20. 6.1956
34. CROVETTO Pierre	10, boulevard d'Italie	3. 1.1957
35. DUCHAMP de LAGENESTE Michel	Park-Palace, avenue de la Costa	15. 5.1957
36. FISSORE Odette	14, boulevard des Moulins	25. 7.1960
37. PINATZIS Photius	20, boulevard Princesse Charlotte	3. 9.1959
38. PASTOR Jean-Joseph	27, boulevard des Moulins	25. 7.1960
39. CHATELIN Charles-Louis	26, boulevard des Moulins	11. 8.1961
40. GRAMAGLIA Marcel	Centre Hospitalier Princesse Grace	
DONAT Maurice	Centre Hospitalier Princesse Grace	
WERTHEIMER-MARCHAL Alfred	Médecin-Conseil de la Caisse de Compensation des Services Sociaux.	

Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes (Année 1964).

OLIVIE Adolphe	11 bis, boulevard Albert 1 ^{er}	28. 2.1921
MUSSIO Jean	29, boulevard Rainier III	4. 5.1927
RAPAIRE Georges	15, boulevard d'Italie	3. 1.1928
VATRICAN Pierre	1, avenue de la Gare	3. 1.1929
SEMERIA Antoine	18, boulevard des Moulins	21. 3.1945
CARAVEL-BAUDOIN Mireille	8, rue Florestine	20. 7.1945
PISSARBELLO Robert	2, boulevard des Moulins	19. 6.1947
AUBERT Edmond	29, rue Grimaldi	30. 7.1947
FISSORE Yves	3, avenue Saint-Michel	31.12.1952
BERNARD Lens	4, boulevard des Moulins	12. 7.1955
BOZZONE Vêran	14, boulevard des Moulins	7. 9.1955
LORENZI Charles	25, boulevard d'Italie	2. 7.1956
PALLANCA Claude	2, avenue Saint-Charles	14.11.1958
LORENZI Odette	25, boulevard d'Italie	31.12.1958
COHEN Maurice	22, boulevard des Moulins	12. 2.1959
CUCCHI Cécile née PORASSO	52, boulevard d'Italie	15. 9.1961

Tableau du Collège des Pharmaciens.

SECTION A

Pharmaciens titulaires ou salariés d'une officine

a) Pharmaciens titulaires d'une officine

JIOFFREDDY Georges	24, boulevard d'Italie	11. 2.1931
LECOINTE Fernand	27, boulevard des Moulins	11. 2.1936
GAZO Jean	37, boulevard du Jardin Exotique	14.12.1937
CAMPORA Charles	4, boulevard des Moulins	5. 3.1942

MACCARIO Sébastien	26, boulevard Princesse Charlotte	5.11.1942
FONTANA Gaston	5, rue Plati	30. 9.1942
VIALA Marcel	2, boulevard d'Italie	27.12.1945
MARSAN Gérard	1, Place d'Armes	11. 3.1946
FOURNIER Paul	1, rue Grimaldi	8. 6.1949
CLAVEL HAGAERTS Antoinette	15, rue Comte Félix Gastaldi	17. 6.1952
MÉDECIN René Louis	17, boulevard Albert I ^{er}	30. 3.1955
CASTELLANO Alexandre	22, boulevard des Moulins	30. 4.1955
GAMBY Henry François	22, avenue de la Costa	8. 7.1958
LAVAGNA FERRY Marguerite	10, boulevard Princesse Charlotte	12.11.1959
BOMBOIS Albert	22, rue Grimaldi	22. 7.1960

b) *Pharmaciens salariés*

RIBERI Paul	officine Campora	27. 8.1955
RICHARD Annie	officine Maccario	24. 7.1959
RIBERI Madeleine	officine Campora	11. 3.1963

SECTION B

Pharmaciens propriétaires, gérants, administrateurs ou salariés des établissements se livrant à la fabrication des produits pharmaceutiques et pharmaciens répartiteurs ou grossistes.

- MEUR Léopold, autorisé le 30 octobre 1943,
Société d'Etudes et de Recherches Pharmaceutiques
— SERP — 3, rue Florestine.
- * MIALHE Jean-Paul, autorisé le 6 juillet 1944,
Laboratoire Jean-Paul Mialhe
13, rue du Portier.
- * LAUSSEURE Jean-Yves, autorisé le 4 novembre 1944,
Société Monégasque de Chimie Appliquée
— SOCA — Palais Industria — Av. Crovetto
Frères.
- DENSMORE Robert, autorisé le 7 février 1947,
Société Densmore et C^e
7, rue de Millo.
- * PARIS Raymond, autorisé le 26 février 1952,
Laboratoires des Spécialités Pharmaceutiques Bayer
3, Quai Antoine I^{er}.
- GAZO Jean, autorisé le 16 juin 1953,
Laboratoire Dissolvuro
« Le Minerve » Avenue Crovetto Frères.
- JOFFREY Georges, autorisé le 17 février 1954,
Laboratoires Méditerranéens de Thérapeutique
— Theramex — 4, rue des Lilas.
- * ARGENSON Gabriel, autorisé le 6 avril 1954,
Société Densmore et C^e
7, rue de Millo.
- * ADAM Henri, autorisé le 18 mai 1954,
Laboratoires Adam
4, rue du Rocher.
- * RENARD Georges, autorisé le 15 mai 1956,
Laboratoires Techni-Pharma
45, boulevard du Jardin Exotique.
- * DURU BOURELY, Suzanne, autorisée le 14 août 1956,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen
Quai Antoine I^{er}.
- * RAYMOND AUBERT Jeanne, autorisée le 24 juillet 1959,
Laboratoires Dissolvuro
« Le Minerve » — Avenue Crovetto Frères.
- * BLANCHET Roger, autorisé le 11 mai 1960,
Laboratoires Dulcis du Docteur Ferry
6, Avenue Saint-Michel.
- * FERRY Jean-Pierre, autorisé le 18 juin 1960,
Laboratoires Méditerranéens de Thérapeutique
— Theramex — 4, rue des Lilas.
- LEBLANC RENARD Marthe, autorisée le 6 mai 1961,
Laboratoires Techni-Pharma
45, boulevard du Jardin Exotique.
- GAUSSBRAND Jacqueline, autorisée le 6 mai 1961,
Laboratoires Techni-Pharma
45, boulevard du Jardin Exotique.
- SOCCAL Josiane, autorisée le 6 mai 1961,
Laboratoires Techni-Pharma
45, boulevard du Jardin Exotique.
- COUQUET Marcelle autorisée le 6 mai 1961,
Laboratoires de Technique Pharmaceutique
— Latephar — « La Ruche » Fontvieille.
- BALLESTRA JACOB Jeanne, autorisée le 6 mai 1961,
Société Densmore et C^e
7, rue de Millo.
- SCHMITT Renée, autorisée le 6 mai 1961,
Laboratoires des Spécialités Pharmaceutiques Bayer
3, Quai Antoine I^{er}.
- CHIBRET Jean, autorisé le 6 mai 1961,
Laboratoire Dulcis du Docteur Ferry
6, Avenue Saint-Michel.
- * DEFRANCE Pierre, autorisé le 1^{er} février 1962,
Comptoir Monégasque de Biochimie
4, rue Sainte-Suzanne.
- * PINHAS Raphaël, autorisé le 19 août 1963,
Laboratoire de Technique Pharmaceutique
— Latephar — « La Ruche » — Fontvieille.
- RUAU Dominique, autorisé le 23 août 1963,
Laboratoires des Spécialités Pharmaceutiques Bayer
3, Quai Antoine I^{er}.
- HENRY Marc, autorisé le 23 août 1963,
Laboratoires des Spécialités Pharmaceutiques Bayer
3, Quai Antoine I^{er}.

BIRNIE SCOTT, autorisé le 9 janvier 1964,
Société Monégasque de Chimie Appliquée
— Soca — Palais Industria — Avenue Crovetto
Frères.

LAVAGNA FERRY Marguerite, autorisée le 9 janvier 1964,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen
Quai Antoine 1^{er}.

* ANDRE Louis, autorisé le 30 janvier 1964,
Société d'Etudes et de Recherches Pharmaceutiques
— Serp — 3, rue Florestine.

GAZO Robert, autorisé le 12 février 1964,
Laboratoire Dulcis du Docteur Ferry
6, avenue Saint-Michel.

INFORMATIONS DIVERSES

Première séance de « Débats Publics » à la Société
de Conférences.

« Le devenir de l'homme sera-t-il meilleur au sein d'une
civilisation universelle ou de civilisations diverses? »

Deux élèves de la classe de philosophie du Lycée Albert
1^{er}, Mademoiselle Fabienne Praigrot et Monsieur
Patrice Zehr ont présenté leur point de vue avec beaucoup
de conviction.

Devant la grande fresque solide et sereine d'un monde
unifié où les apports de chaque civilisation se seraient en-
fin confondus dans une harmonieuse synthèse, une trop
grande crainte subsiste: la fin de toute poésie étouffée
entre les grands murs de l'uniformité.

Cette réserve, exposée par Monsieur Patrice Zehr, a
valu à son défenseur la palme du vainqueur: le lauréat
affrontera donc celui de la deuxième séance éliminatoire
au cours de la finale.

Le jury, présidé par Monsieur H. Gard, premier pré-
sident honoraire de la Cour d'Appel, était composé de:
Monsieur P.L. Raulic, proviseur, abbé L.F. Hus, aumô-
nier, MM. Neveux, professeur de philosophie et Freu,
professeur d'histoire au Lycée Albert 1^{er}

à Monaco-Ville, un fonds de commerce de menuise-
rie-ébénisterie, etc... exploité n° 10, rue Plati, à
Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire
soussigné, dans les 10 jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 6 mars 1964.

Signé : J.C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro — MONACO

FIN DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Le contrat de gérance libre consenti par M. Jean
RICAU et Mlle Odette LAPOUBLE, hôteliers, de-
meurant n° 4, avenue de la Gare, à Monaco, au
profit de M. Giacomo GAMBA, employé d'hôtel,
demeurant 22, avenue Maréchal Foch, à Beausoleil
et M. Giacomo VERRANDO, sans profession, de-
meurant n° 11, rue Jules Ferry, à Beausoleil, aux
termes d'un acte reçu le 4 mars 1963 par le no-
taire soussigné, et concernant l'exploitation d'un fonds
de commerce de bar-restaurant-hôtel connu sous le
nom de «HOTEL DES NEGOCIANTS» sis n° 4,
avenue de la Gare, à Monaco, a pris fin le 29 fé-
vrier 1964.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de
la deuxième insertion, au siège du fonds.

Monaco, le 6 mars 1964.

Signé : J.C. REY.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro — MONACO

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu, par le notaire sous-
signé, le 17 janvier 1964, M. Georges MONACI,
ébéniste, demeurant n° 2, rue Joseph Bressan, à
Monaco, a acquis de M. Gérard-Jean MARES-
CAUX, commerçant, demeurant n° 6, rue de Vedel,

Office de Gestion et de Crédit

Siège social : 20, boulevard Princesse Charlotte.

MONTE-CARLO.

Les Actionnaires de la « S. A. OFFICE DE
GESTION ET DE CREDIT » se sont réunis en
Assemblée Générale Extraordinaire le 24 février
1964 afin de décider la mise en liquidation de la
Société.

Ils ont nommé comme liquidateur M. René
DUJON, avec les pouvoirs les plus étendus.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro — MONACO

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DE GÉRANCE LIBRE**
Deuxième Insertion

Suivant acte reçu le 22 octobre 1963, par le notaire soussigné, M. Luis-Gustavo-Gofredo, OLCESE, commerçant, demeurant Résidence Auteuil, à Monte-Carlo, a concédé le renouvellement de la gérance libre existant au profit de Mme Lotte BOSHECK, commerçante, demeurant n° 6, Boulevard du Jardin Exotique, à Monaco, du fonds de commerce de bijouterie, horlogerie etc... exploité 1, rue Comte Félix Gastaldi et 8, Place du Palais, à Monaco-Ville, pour une durée de une année à compter du premier novembre 1963.

Il a été prévu un cautionnement de vingt mille francs.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude de M^e Rey, notaire soussigné.

Monaco, le 6 Mars 1964.

Signé : J.C. REY.

EUROPE N° 1 — IMAGES ET SON

Société Anonyme Monégasque
au capital de 18 millions de Francs

Siège social : 4, boulevard des Moulins,
MONTE-CARLO,
R. C. 56 S 048

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les actionnaires sont informés que dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 1962, le Conseil d'Administration a décidé que les actions composant le capital social seraient obligatoirement converties au nominatif à compter du jour de l'introduction de l'action EUROPE N° 1 — IMAGES ET SON à la Cote Officielle de la Bourse de PARIS.

En conséquence Messieurs les actionnaires sont invités à déposer leurs titres d'actions au porteur pour en demander la conversion au nominatif, aux guichets des Agences à MONACO et en FRANCE de :

- BANQUE NATIONALE pour le COMMERCE et L'INDUSTRIE,
16, boulevard des Italiens, PARIS.
- CREDIT LYONNAIS,
19, boulevard des Italiens, PARIS.
- BANQUE de L'INDOCHINE,
96, boulevard Haussmann,
- Messieurs LAZARD Frères et Cie,
5, rue Pillet-Will,
- SOCIETE MOBILIERE et FINANCIERE,
7, avenue de Grande Bretagne, MONTE-CARLO.

Le Conseil d'Administration.

**COMPAGNIE EUROPÉENNE DE DIFFUSION
DES APPLICATIONS PLASTIQUES**

en abrégé C.E.D.A.P.

Siège social : Quai Antoine I^{er} — MONACO.

Les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le lundi 16 mars à 11 heures au siège social, quai Antoine I^{er} Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décisions à prendre par les Actionnaires pour souscrire à l'augmentation du capital social, autorisée par l'Arrêté Ministériel n° 64.004 en date du 4 janvier 1964.

Le Conseil d'Administration.

Société Anonyme Monégasque AZURALP

CONVOCATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Actionnaires de la Société anonyme monégasque « AZURALP » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 19 mars 1964 à 15 heures, au siège social : Palais de la Scala, rue de la Scala, Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

ORDRE DU JOUR :

- Rapport des Commissaires aux comptes ;
- Approbation du bilan et des comptes sociaux 1963 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Questions diverses.

Le Président Administrateur Délégué,
Pierre DEJEAN.

SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS

« SOBI »

Société anonyme monégasque au capital de 5.000.000 de F.
entièrement libéré

Siège social : 26, boulevard d'Italie - MONTE-CARLO.

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société anonyme monégasque dénommée « SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS » en abrégé « SOBI » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, pour le lundi 23 mars 1964 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1963 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le même exercice ;
- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits établis au 31 décembre 1963, approbation de ces comptes s'il y a lieu et quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Autorisation à donner aux Administrateurs en vertu de l'art. 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895 ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses.

Les Actionnaires qui désirent assister à la présente Assemblée sont priés de bien vouloir présenter leurs certificats nominatifs ou leurs récépissés de

dépôt des certificats d'actions au porteur chez un intermédiaire agréé de la Principauté de Monaco ou de France.

Le Conseil d'Administration.

Étude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

Société Anonyme Publicité et d'Éditions de Films

Société anonyme monégasque au capital de 50.000 F.

Siège social : 30, boulevard Princesse Charfotte,
MONTE-CARLO.

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue, au siège social, le 4 novembre 1963, les actionnaires de ladite société ont décidé à l'unanimité toutes actions présentes :

- a) de dissoudre par anticipation la société à compter du 4 novembre 1963 ;
- b) de désigner M. Jean BOLLO, demeurant n° 10 Passage Grana à Monte-Carlo comme liquidateur, avec délégation des pouvoirs les plus étendus pour accomplir sa mission.

II. — L'original dudit procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire précitée du 4 novembre 1963 a été déposé, le 30 décembre 1963, au rang des minutes de M^e Rey, notaire soussigné.

III. — Et une expédition dudit acte de dépôt reçu par M^e Rey, notaire soussigné, le 30 décembre 1963, avec les pièces annexes a été déposée le 2 mars 1964 au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 6 mars 1964.

Pour extrait.

Signé : J.C. REY.

SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS

« SOBI »

Société anonyme monégasque au capital de 5.000.000 de F.
entièrement libéré

Siège social : 26, boulevard d'Italie - MONTE-CARLO.

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société anonyme monégasque dénommée « SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS » en abrégé « SOBI » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, pour le lundi 23 mars 1964 à 15 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- augmentation du capital social de la somme de cinq millions de francs à celle de huit millions de francs, par la création de trente mille actions nouvelles, à réaliser sur décision du Conseil d'Administration par tranches de cinq cent mille ou un million de francs, par incorporation des réserves et souscriptions en numéraire à libérer intégralement lors de la souscription.
- en conséquence, modification de l'article quatre des statuts.

Les Actionnaires qui désirent assister à la présente Assemblée sont priés de bien vouloir présenter leurs certificats nominatifs ou leurs récépissés de dépôt des certificats d'actions au porteur chez un intermédiaire agréé de la Principauté de Monaco ou de France.

Le Conseil d'Administration.

AVIS FINANCIER

SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS

26, boulevard d'Italie - MONTE-CARLO

SITUATION HYPOTHÉCAIRE

AU 1^{er} FÉVRIER 1964

Le 11 FÉVRIER 1964, le Conseil d'Administration de la « SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS » a établi, comme il le fait chaque mois, le montant des garanties hypothécaires premier

rang et Privilèges de Vendeurs affecté à l'émission des Bons de Caisse hypothécaires en circulation à la date du PREMIER FÉVRIER 1964 :

— Montant des traites en portefeuille garanties par hypothèques premier rang et privilèges de vendeur	F. 21.989.266,—
— Montant des Bons de Caisse en circulation	F. 15.052.500,—
— Amortissements	F. 629.585,—
	F. 15.682.085,—

Pourcentage de garantie : 140,21 %

Le prochain Avis Financier de la SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS paraîtra au Journal Officiel du vendredi 3 AVRIL 1964.

Le Conseil d'Administration.

Étude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

SYNOPTIC INTERNATIONAL

en abrégé « SYNINTER »

Société anonyme monégasque au capital de 100.000 F.
avec Siège social à Monaco.

MODIFICATION AUX STATUTS

I. — Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Monaco, au siège social, le 9 août 1963, les actionnaires de ladite société ont décidé, à l'unanimité toutes actions présentes, de modifier l'article 3 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ART. 3 »

« La société a pour objet : l'étude d'organisations administratives et l'exploitation de brevets « et marques Synoptic sur le plan international, soit « par concession de licence, soit par fabrication et « vente directe à la clientèle.

« Et, généralement, toutes opérations mobilières « et immobilières, commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher directement à l'objet social ci-dessus ».

II. — Les résolutions votées par ladite Assemblée Générale Extraordinaire ont été approuvées et auto-

risées par Arrêté Ministériel du 26 août 1963, publié au Journal de Monaco du 13 septembre suivant.

III. — L'original du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire précitée et une ampliation de l'Arrêté Ministériel d'autorisation susdit ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, le 17 décembre 1963, au rang des minutes du notaire soussigné.

IV. — Une expédition dudit acte de dépôt du 17 décembre 1963, avec les pièces annexes, a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, le 2 mars 1964 pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 6 mars 1964.

Pour extrait.

Signé : J.C. REY.

Étude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DU LIVRE

en abrégé « S.E.I.L. »

Société anonyme monégasque au capital de 40.000 F.
Siège social : 2, av. Saint Laurent - MONTE-CARLO.

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue, au siège social, le 25 octobre 1963, les actionnaires de ladite société ont décidé à l'unanimité, toutes actions présentes :

a) de dissoudre par anticipation la société à compter du 25 octobre 1963 ;

b) de désigner Mme Madeleine BONI, demeurant n° 1, rue des Princes à Monaco, comme liquidateur avec les pouvoirs prévus à l'article 41 des statuts.

II. — L'original dudit procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire précitée du 25 octobre 1963 a été déposé, le 14 novembre 1963, au rang des minutes de M^e Rey, notaire soussigné.

III. — Et une expédition dudit acte de dépôt reçu par M^e Rey, notaire soussigné, le 14 novembre 1963,

avec les pièces annexes a été déposée le 2 mars 1964 au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 6 mars 1964.

Pour extrait.

Signé : J.C. REY.

BULLETIN

DES

Oppositions sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition

Exploit de M^e Lucien MATHIEU, Huissier à Nice, en date du 24 septembre 1963, 2.479 actions de la « Société Nouvelle des Moulins de Monaco » portant les numéros suivants :

24 certificats de 100 actions n° 161 à 184 inclus
79 actions n° 206 à 284 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Exploit de M^e Jean J. MARQUET, Huissier à Monaco, en date du 6 mars 1963, 60 actions de la « Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers » portant les numéros :

98.546 à 98.602 — 99.588 — 99.589 et 99.690.

Le Gérant : CHARLES MINAZZOLI.

Imprimerie Nationale de Monaco S.A. — 1964
